

La

# Semaine Religieuse

DE

## Québec

VOL. XVI

Québec, 28 février 1904

No 28

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

### SOMMAIRE

Calendrier, 433. — Les Quarante-Heures de la semaine, 433. — Prière quotidienne pendant le mois de mars, 434. — Direction donnée aux journaux catholiques de Montréal, 434. — Feu l'abbé Casgrain, 441. — Le clergé catholique en Alsace et au Canada, 443. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 446. — Bibliographie, 448.

### Calendrier

28	DIM.		v	II du Carême. <i>Kyr.</i> des dim. du Car. Vêp. de ce dim.
29	Lundi			
1	Mardi			} De la férie.
2	Mercr.			
3	Jeudi			
4	Vend.		r	} S. Suaire de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
5	Samb.			} De la férie.

### Les Quarante-Heures de la semaine

29 février, L'Islet. — 1<sup>er</sup> mars, Séminaire de Québec. — 2, Honfleur. — 3, Saint-Frédéric. — 4, Patronage Saint-Vincent de Paul.

### Prière quotidienne pendant le mois de mars

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour l'entière conversion de la Hollande.

*Résolution apostolique* : Offrir à Dieu nos prières et nos bonnes œuvres pour le retour de nos frères séparés.

### Direction(1) donnée aux journaux catholiques de Montréal

PAR S. G. MGR BRUCHÉSI

Archevêché de Montréal, le 6 février 1904.

Monsieur le directeur,

Depuis quelques semaines, nous avons eu à déplorer plusieurs assassinats. Les grands journaux catholiques de Montréal fidèles, dans une certaine mesure, aux engagements qu'ils avaient pris, se sont abstenus de représenter par l'image ces drames sanglants et démoralisateurs. Il n'y a pas longtemps encore, vous le savez, on n'aurait pas hésité à employer ce moyen d'alécher la curiosité malsaine des lecteurs. Il y a donc eu amendement ; et je suis heureux de le constater en vous écrivant.

Mais l'amendement n'est que partiel, et, je vous le demande, mérite-t-il des félicitations sans réserve ? Si les crimes ne sont plus, comme autrefois, montrés aux yeux avides de la foule par des illustrations grossières, ils n'en sont pas moins décrits avec une complaisance de mauvais goût et un luxe de détails qui décèlent, de la part de certains de vos reporters et de vos

(1) Ce document répond trop bien aux sentiments qui plusieurs fois se sont fait jour dans nos pages, pour que nous hésitions à le reproduire ici. D'ailleurs ces directions de Mgr l'archevêque de Montréal ont une portée générale, et peuvent être utiles aux écrivains et aux lecteurs de tous nos diocèses. SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC.

correspondants, un manque presque absolu de dignité professionnelle et de charité chrétienne.

Je vous ai déjà dit que ces sortes de récits constituent un véritable danger social. Ils déposent ou réveillent dans les cœurs et les imaginations des germes de perversion et de contagion. Ce sont des leçons de choses funestes et terribles dans leurs conséquences. Combien de lecteurs y font l'apprentissage du vice et de la débauche ? Les annales judiciaires, les moralistes et les médecins, je vous le rappelais aussi, sont unanimes à reconnaître qu'il se dégage de ces descriptions circonstanciées des meurtres les plus horribles comme un entraînement irrésistible au crime. Le journal qui revient tous les soirs, ou tous les matins, avec ses colonnes pour ainsi dire pleines de sang, de haine farouche et d'instincts pervers, forme peu à peu, mais fatalement, autour de ses lecteurs une atmosphère pernicieuse et empoisonnée, capable de corrompre à la longue les âmes les mieux trempées. Comment les faibles, et ils sont le grand nombre, pourraient-ils résister à cette influence délétère ?

Vous avez admis vous-même, dans votre journal, au lendemain des lettres que la sollicitude pastorale m'a fait un devoir de vous adresser, la parfaite exactitude de ces constatations ; je n'y insiste pas.

Mais j'espère, avec toute la portion honnête de notre population, que vous exercerez à l'avenir un contrôle plus vigilant et plus suivi sur vos collaborateurs, et que vous mettrez plus de conformité entre vos actes extérieurs comme journaliste, et vos convictions publiquement avouées déjà à plusieurs reprises. Autrement, vous donneriez à tout le monde le droit de penser que vos déclarations ne sont rien autre chose que de trompeuses apparences. Et de là à vous retirer la confiance qu'on désirerait avoir en la sincérité de vos promesses, il n'y aurait qu'un pas à faire. Soyez persuadé que les pasteurs des âmes, les pères et les mères de famille, gardiens de l'innocence de leurs enfants, n'hésiteront pas indéfiniment, pour franchir ce pas, à déployer le léger effort que leur conscience et le sentiment du devoir leur demanderont.

Après tout, en prenant cette détermination de fermer l'entrée des foyers honnêtes aux publications dangereuses, les parents chrétiens ne feraient qu'imiter ce journaliste de notre ville, qui

m'avouait, il n'y a pas longtemps, s'être souvent vu lui-même dans l'obligation pénible et humiliante de soustraire à la vue de ses enfants le journal auquel il collabore chaque jour.

Ce n'est pas que les lois de la prudence et de la morale défendent absolument de donner toute publicité aux crimes qui se commettent. Mais le mal, le danger, l'excès blâmable consistent à leur accorder une importance exagérée, une préférence marquée, un espace démesuré, une place de faveur, une attention de complaisance soulignée par des titres et des sous-titres tellement voyants et multipliés, qu'ils vont jusqu'à être une espèce d'appât aux appétits grossiers et de défi à la décence publique.

Et, parfois, l'oubli des règles les plus élémentaires de la discrétion et de la charité est poussé plus loin encore. Non seulement on se jette sur le drame sanglant, ou sur le scandale passionnel, comme sur une pâture enviée ; mais on en recherche fiévreusement toutes les circonstances et tous les antécédents, pour les étaler au grand jour par le menu ; on soulève tous les voiles, on fouille jusque dans les recoins les plus secrets du sanctuaire de la famille, prenant en quelque sorte un plaisir sauvage à retourner le fer d'une torture imméritée dans l'âme de la mère, de l'épouse et des enfants du criminel. Et cela, comme s'il n'y avait pas injustice grave à ternir publiquement la réputation de pauvres créatures, pourtant assez cruellement éprouvées déjà par le malheur qui les atteint.

Sans doute, ces sortes d'enquête et d'investigation peuvent être utiles quelquefois aux tribunaux. L'administration judiciaire, dans ce cas, y pourvoira sans léser les droits de personne, sans jeter dans le public des ferments de scandale et de démoralisation. Que les journalistes lui abandonnent ce soin, qui est de son ressort exclusif. Et qu'on ne les entende plus déclarer d'une façon cynique — le fait s'est malheureusement produit — qu'ils ont surpris, par des ruses inavouables, la confession de l'accusé ou celle de ses enfants.

Autrement, tel journal voudra renchérir quand même sur son voisin. Tel reporter, à court de nouvelles à sensation, en inventera de toute pièce. Ce sera une course honteuse et criminelle aux pires indiscrétions, à la médisance, ou même à la calomnie.

Ai-je besoin d'ajouter que des mœurs semblables ne doivent, pour aucune raison, être tolérées dans le journalisme catholique. L'écrivain n'a pas pour mission de flatter les passions de la foule, ou de se laisser conduire par ses instincts de corruption. Il n'a pas pour ambition principale d'encaisser à tout prix de grosses recettes, ou de faire profit de tous les moyens, même des moyens déshonnêtes, pour augmenter le nombre de ses lecteurs. Non ! sa mission est beaucoup plus noble. Il a le devoir sacré d'exercer sur les masses un véritable apostolat. Il lui appartient, à un titre spécial, de travailler avec une énergie constante à la saine éducation morale et sociale des populations. Ses ressources précieuses et si efficaces, il doit les mettre au service de la science qui cultive les esprits, des arts qui forment le goût, de la religion qui purifie et ennoblit les cœurs.

Ce programme, je le sais bien, vous ne voulez pas le répudier. Vous l'acceptez de tout point, pour vous-même. Mais il faut que vous l'imposiez à tous vos collaborateurs, à vos reporters, à vos correspondants, à ceux qui ont la charge délicate de choisir les reproductions publiées dans votre journal, à ceux qui sont préposés au département de la réclame gratuite ou payante,

Et puis, une fois ce programme imposé, veillez sans cesse à ce qu'il soit bien compris et fidèlement mis à exécution. Contrôlez personnellement, ou faites contrôler par des hommes sûrs, la copie de vos subordonnés avant de l'envoyer à la composition.

Dans ces conditions, vous ne serez plus obligé d'avouer que la direction du journal a été surprise. Cette excuse, au reste, ne saurait être perpétuellement donnée et aduise. Elle finirait par accuser un défaut de vigilance blâmable et une négligence volontaire.

Ne permettez pas, en particulier, à vos reporters de croire un seul instant que leur rôle consiste à se tenir à l'affût des crimes, des meurtres, des scandales et des faits divers sensationnels. Au contraire, inspirez-leur un idéal plus haut et plus utile. Inculquez-leur des principes de discrétion, de réserve, de discernement.

Mieux formés, ils se montreraient plus prudents et plus charitables ; et votre journal y gagnerait en dignité. Tout récem-

ment, par exemple, ils n'auraient pas traité si injustement ce religieux qui a été trainé devant les tribunaux, et que les tribunaux ont exonéré de tout blâme. Un accusé n'est pas nécessairement un coupable. On manque à la justice, à la charité et à l'honneur, si on lui refuse le respect qui est dû à son caractère et à l'honorabilité de sa conduite. Nos ordres religieux ont assez mérité du pays, leurs membres ont mené une vie assez sainte et assez dévouée pour qu'on les entoure, il me semble, d'une sollicitude affectueuse et d'une sympathie jalouse. Et je ne puis comprendre comment des journalistes n'ont pas vu tout ce qu'il y avait de méchanceté et d'ingratitude à se faire si volontiers l'écho d'une plainte sur laquelle la justice ne s'était pas encore prononcée, et surtout à faire du zèle pour découvrir des circonstances aggravantes plus mal fondées encore que l'acte d'accusation.

Je compte sur votre bonne volonté, monsieur le directeur, et j'espère que ces fautes ne se commettront plus.

Les assises criminelles viennent de s'ouvrir dans une localité du diocèse. Il serait difficile peut-être de ne pas renseigner le public sur ce qui va se passer. Mais ce service d'information, n'y a-t-il pas moyen de le faire d'une façon qui n'offense ni la morale, ni l'honneur des familles, ni l'innocence des jeunes gens ? Votre journal pénètre partout, il va dans tous les milieux, il tombe sous le regard des enfants. Autant de raisons pour que sa tenue soit irréprochable, que son langage soit toujours décent et respectueux. Ne dites que ce qui est nécessaire, glissez sur tout le reste. Que vos comptes rendus soient brefs et sommaires. Il n'est ni utile ni convenable qu'ils prennent la plus grande et la meilleure place. Le crime et l'homicide n'ont aucun droit à cet excès d'honneur. Pourquoi persister à leur donner le pas sur des événements d'ordre politique, industriel, social ou religieux beaucoup plus dignes d'attention ?

Je vous prie donc, monsieur le directeur, de bien vouloir, pendant toute la durée de ces assises, exercer une vigilance quotidienne sur les rapports judiciaires que vous publierez. Et d'une manière générale, veuillez donner à tous vos collaborateurs des directions précises et des ordres formels, afin que nous n'ayons plus d'écarts pénibles à déplorer.

C'est avec l'espoir que vous suivrez fidèlement cette direction

que je vous réitère l'assurance de mes bien dévoués sentiments.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Après avoir reproduit ce document, la *Semaine religieuse* de Montréal ajouta les paroles suivantes :

Cette lettre a été envoyée aux directeurs des grands journaux catholiques de Montréal. Non seulement elle a été accueillie avec soumission, mais on s'est fait un devoir de la publier intégralement. Les avis qu'elle contient s'adressent également à tous les lecteurs catholiques. Il est à espérer que ceux-ci, comme les journalistes, voudront en faire leur profit.

Avec une égale satisfaction, nous reproduisons aussi la seconde partie d'une circulaire de Mgr Bruchési, datée du 8 février, et nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les leçons très opportunes qui y sont contenues.

*Guerre aux mauvais journaux et aux mauvais livres. — Lettre de son Excellence le Délégué apostolique.*

Au lendemain du jour où j'interdisais pour la seconde fois un journal dangereux de Montréal, sous quelque nom qu'on le publiât, Son Excellence le Délégué apostolique a bien voulu m'adresser la lettre suivante, en me permettant d'en faire part au clergé et aux fidèles :

DÉLÉGATION APOSTOLIQUE.

Ottawa, le 26 janvier 1904.

A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,  
Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

J'ai lu avec un vif intérêt votre circulaire dans laquelle vous avez renouvelé l'interdit contre le journal « Les Débats », sous son nouveau titre. Je suis heureux que vous ayez pris cette mesure énergique, conséquence logique de la première. Il est bon de combattre les attentats de ces malheureux qui, hostiles à l'autorité de l'Eglise, cherchent à répandre le poison de l'erreur parmi les fidèles et procurer ainsi la ruine morale des âmes, et miner en même temps les fondements de la société civile, dont la religion est la base la plus solide. Veuillez, Monseigneur, recevoir pour ce nouvel acte de zèle épiscopal mes plus cordiales félicitations.

Avec l'assurance de mes sentiments les plus respectueux croyez-moi, Monseigneur,

Votre dévoué en J.-C.

† Donat, arch. d'Ephèse,  
Délégué apostolique.

Cette lettre sera une direction pour vous tous. Il faut, chers collaborateurs, que nous fassions une guerre sans relâche aux mauvais journaux et aux publications malsaines que l'on veut introduire parmi nous, car ils constituent l'un des plus perfides ennemis de la foi et de la moralité de notre peuple.

Avec la grâce de Dieu, j'accomplirai mon devoir d'évêque, quelque pénible qu'il puisse être parfois. Rien ne m'empêchera de dénoncer au troupeau qui m'est confié et de prohiber ces écrits qui semblent avoir pour mission de battre en brèche nos saintes croyances.

Je sais que votre zèle me secondera toujours avec courage.

Il y a dans notre ville certaines librairies qui se font une spécialité de l'importation et de la vente des livres mauvais. Les honnêtes gens devraient se liguier contre ces magasins qui sont de vraies écoles d'impiété et d'immoralité. Il existe une commission d'hygiène chargée de protéger la santé des citoyens ; n'y aurait-il pas des mesures à prendre contre la circulation et la propagation des plus funestes poisons de l'âme ?

Nos familles sont-elles assez prudentes relativement aux revues, aux journaux qu'elles laissent pénétrer chez elles, aux ouvrages qui composent leurs bibliothèques ? Il y en a qui paraissent ignorer les peines portées par l'Eglise contre ceux qui lisent ou gardent sans permission les livres défendus. A l'occasion, rappelez le devoir de tous les catholiques à ce sujet. Il n'est pas suffisant d'être dans le journalisme ou de s'occuper d'études littéraires pour être en droit de lire des ouvrages prohibés. Ce serait aussi très mal raisonner que de se croire ces lectures permises parce qu'elles ne nous font aucun mal. Est-il bien vrai d'abord qu'elles sont inoffensives comme on le prétend ? Dans tous les cas, il s'agit de lois positives qui regardent tous les catholiques sans exception, prêtres et laïques, et auxquelles on ne peut se soustraire sans une autorisation spéciale.

La *Semaine religieuse* vient de flétrir, comme il méritait de l'être, un livre paru récemment à Montréal, livre aussi grossier qu'immoral et impie. Ce n'est pas la peine de le nommer : il est déjà tombé sous le mépris de quiconque l'a ouvert sans le connaître. (1) Mais que l'on sache que des productions de ce

(1) Pour éviter toute surprise, nous dirons que ce livre, moins connu dans cette partie du pays, est intitulé : *Marie Calumet*. Avis aux directeurs de bibliothèques ! SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC.

genre n'ont pas besoin d'être condamnées nommément ; les lois générales de l'Index en interdisent la lecture.

† Paul, arch. de Montréal.

---

### Feu l'abbé Casgrain

---

La nouvelle de la mort de M. Casgrain a été connue du public sans que l'annonce de sa maladie ait même été publiée. C'est que le vénérable défunt vivait dans une retraite absolue depuis plusieurs années, et qu'il n'a été sérieusement indisposé que durant quelques jours. Cette maladie n'est devenue très grave que dans la dernière nuit, et alors la fin est arrivée en quelques heures, le matin du 11 février. Vingt-quatre heures auparavant, le malade avait réclamé qu'on lui administrât les derniers sacrements, et, sur le conseil du médecin, on avait obtempéré à cette pieuse requête. Lorsque la fin approchait, on put en informer Mgr l'Administrateur, qui vint assister le mourant au moment suprême.

La presse française du pays ne s'est guère mise en frais pour raconter la vie et apprécier l'œuvre historique et littéraire de l'abbé Casgrain. On a senti, croyons-nous, que ce n'est pas dans un article de journal que l'on peut exposer avec assez d'ampleur une carrière si remarquable. Et l'on demande à nos revues littéraires des études qui rendent justice à un pareil mérite. En attendant que l'on satisfasse de cette manière aux vœux du public, la belle oraison funèbre prononcée, aux funérailles, par Mgr Mathieu, supérieur du Séminaire, a rendu un nécessaire et pieux hommage à ce prêtre illustre.

Nous devons toutefois mentionner ici le touchant et très bel article que M. Geo. Stuart, docteur ès lettres, a publié sur le *Chronicle*, de Québec, dès le lendemain du décès de M. l'abbé Casgrain.

Nous n'avons certes pas l'intention de faire ici l'article qui rendrait justice à une carrière si glorieuse pour l'Église canadienne et pour la littérature française d'Amérique. Ce soin appartient à l'un de nos littérateurs de profession. Il nous faut nous borner à donner les dates principales de la vie de M. Casgrain, telles que nous les avons trouvées dans les jour-

naux quotidiens, en y ajoutant les titres de ses principaux ouvrages, et peut-être quelques notes supplémentaires.

M. Henri-Raymond Casgrain naquit le 16 décembre 1831 à la Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska; il était fils de Charles-Eusèbe Casgrain et d'Elisabeth Baby. Après avoir fait un brillant cours d'études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, il embrassa l'état ecclésiastique; il fut ordonné prêtre le 5 octobre 1856, au collège de Sainte-Anne, où il demeura comme professeur jusqu'en 1859, alors qu'il devint vicaire à Beauport. En 1860, il fut nommé vicaire à Notre-Dame de Québec.

Mais bientôt une maladie d'yeux le força à renoncer à l'exercice du saint ministère. Il passa le restant de sa vie dans une demi-cécité, qui s'accrut de beaucoup vers la fin de sa vie.

Toutefois, loin de rester inactif, il se consacra à des travaux littéraires et historiques de grande valeur. Il est même étonnant qu'en de pareilles conditions il ait pu édifier une œuvre aussi considérable. En histoire, particulièrement, à quelles recherches et à quelles études de documents ne faut-il pas se livrer? Eh bien, ce demi-aveugle a tant fait que peu de nos compatriotes ont autant écrit d'ouvrages historiques.

Voici les titres d'un certain nombre de ses ouvrages :

*Légendes canadiennes.* 1861.

*Histoire de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation.* 1864.

*Vie des Saints.* 1867.

*Notice biographique d'Octave Crémazie.* 1882.

*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.* 1888.

*Un Pèlerinage au pays d'Évangéline.* 1888.

*Montcalm et Lévis.* 1891.

*Une Seconde Acadie.* 1894.

*L'Asile du Bon-Pasteur de Québec.* 1896.

*Les Sulpiciens et les Prêtres des Missions-Etrangères en Acadie.* 1897.

En outre, plusieurs brochures et de nombreux articles de revue.

Signalons aussi les volumes de documents historiques dont le gouvernement de Québec confia la publication à l'abbé Casgrain.

Dans ses dernières années, il s'occupa à rédiger ses mémoires, qui comprennent plusieurs volumes manuscrits. Il en fit exécuter trois copies, dont il a légué l'une à l'Université Laval, la

deuxième au collège de Sainte-Anne, et l'autre à sa famille.

Lauréat de l'Académie française, docteur ès lettres de l'Université, membre de la Société royale du Canada : telles sont les principales distinctions que lui valut son beau talent littéraire.

Depuis nombre d'années, l'abbé Casgrain vivait retiré au Bon-Pasteur de Québec, partageant ses heures entre ses études et ses exercices de piété. Une fillette intelligente que la Communauté mettait à son service lui servait de secrétaire, écrivant sous sa dictée et lui faisant ses lectures pieuses. Parfois l'on voyait s'avancer dans les rues de la ville un vieux prêtre précédé d'une petite enfant : c'était l'abbé Casgrain et son ange gardien du moment.

Rempli de zèle pour la gloire de son pays et plein d'intérêt pour l'avenir du petit peuple canadien-français : tel le font voir ses nombreux ouvrages.

Très accueillant aux jeunes, il ne leur ménageait pas les encouragements au travail, et mettait à leur service ses trésors d'érudition.

Esprit original et d'une verve inlassable, causeur spirituel et d'une langue souvent pittoresque, d'une infatigable bonne humeur : tel a été presque jusqu'à la fin l'abbé Casgrain.

A ses funérailles ont assisté tout ce que notre ville compte d'amis des lettres et des sciences, à la tête desquels on voyait S. Exc. le lieutenant-gouverneur. Ses restes mortels reposent dans le cimetière de l'Asile du Bon-Pasteur.

A Paris, où il a fait de fréquents et longs séjours, on a dû célébrer, cette semaine, un service funèbre à la mémoire de ce prêtre, qui a valu beaucoup d'éclat au nom canadien.

### Le clergé catholique en Alsace et au Canada

—o—  
Nous reproduisons l'extrait suivant d'un discours prononcé, le 22 janvier, devant le parlement français, par M. Ribot, ancien premier ministre de la République française :

Aujourd'hui ce parti catholique alsacien, conduit par ses prêtres indépendants, réclame pour l'Alsace le droit de vivre avec ses traditions, avec ses amitiés, avec ses souvenirs. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Qui d'entre nous aurait le courage de scruter l'âme de ces

hommes qui ont souffert pour la France et qui aujourd'hui représentent encore les sympathies françaises en Alsace ?

Vous dites : « Ce sont des prêtres, ils ne peuvent pas être patriotes. » Vous n'avez jamais été de l'autre côté de l'océan dans ce Canada, que nous avons perdu par nos fautes, et vous n'y avez pas vu le rôle que le clergé catholique y a joué : il a été le gardien des traditions et de la nationalité françaises. Ce rôle, le parti alsacien catholique veut le jouer en Alsace, et je m'attriste que dans une Chambre française on ne comprenne pas que c'est pour la France un devoir d'honneur de ne pas adresser, comme un écho de nos querelles intérieures, ces reproches amers à ces hommes qui ont été nos frères hier, qui ont offert pour la France. ( Vifs appl. au centre et à droite. — Bruit à gauche. )

L'Alsace-Lorraine vient d'être reconnue officiellement allemande (1), avant-hier 22 janvier 1904, à une majorité de cinquante-deux voix, composée de sectaires, et en partie de députés représentant des départements toujours ministériels, parce qu'ils sont pauvres, et qu'ils ont besoin de l'appui du pouvoir central : le député d'Alsace, de l'arrondissement de Molsheim, près de Strasbourg, est mis à la porte de sa patrie d'origine — et l'on sait de quelle façon, hélas ! — uniquement parce qu'il est prêtre, parce qu'il est l'abbé Delsor. D'autres prêtres, MM. Winterer, Simonis, Wetterlé, etc., n'ont cessé, depuis l'annexion, d'être choisis, par leurs concitoyens, pour aller représenter au Reichstag allemand, soit, suivant les époques, la protestation pure et simple, soit les revendications de l'autonomie alsacienne.

Pourquoi donc, cette persistance dans le choix des populations, pour ces prêtres, pour de simples curés de campagne, comme c'est le cas pour M. Delsor ? Afin de se rendre compte de cet état d'âme, il n'y a qu'à se reporter à l'histoire de France de la seconde moitié du dix-huitième siècle, et voir ce qui s'est passé au Canada, lorsque, par le traité de Paris, nous avons dû,

(1) Il s'agit du vote honteux par lequel la Chambre française a approuvé l'expulsion hors de France d'un prêtre d'Alsace, l'abbé Delsor, qui avait traversé la frontière pour donner une conférence à ses compatriotes établis en France. SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC.

en 1763, céder à l'Angleterre cette colonie créée par nous, deux siècles auparavant.

Dès le lendemain, en effet, de cette cession, tous les fonctionnaires, etc., étaient rapatriés et, ne demeuraient là-bas, pour représenter le souvenir de la France, en fait d'autorité, que les prêtres, retenus, qu'ils le voulussent ou non, par les liens même que leur imposait leur caractère sacerdotal.

Aussi, aujourd'hui, si l'on parle encore français dans ce pays, si le gouvernement local n'emploie dans les actes officiels que la langue des ancêtres, si, au Parlement fédéral, où siège une majorité de langue anglaise, le gouverneur est obligé de lire en français et en anglais le discours d'ouverture de la session législative; c'est au clergé catholique, demeuré le maître des écoles, que l'on doit ce privilège, dont profitent tous les commerçants ou voyageurs français, arrivant au Canada, et tout agréablement surpris, quand ces braves habitants leur donnent le shakehand américain, en leur demandant des nouvelles du « vieux pays », de la France par conséquent.

Et M. le contre-amiral Rivet, venu avec son croiseur *le Tige* mouiller dans les eaux de Québec, le 11 septembre 1903, l'a bien vu lorsque l'honorable juge Routhier, l'un des hommes les plus distingués du Canada, chargé de lui faire le discours de bienvenue, lui a dit, en substance, que « les Canadiens n'oubliaient « pas que c'est à la France qu'ils doivent de posséder la foi chrétienne et catholique, que nous tâcherons toujours — ajoutait-il « malicieusement — de conserver. . . . . mieux qu'elle ! . . . »  
Dure leçon pour nos imprévoyants gouvernants de ce jour.

Eh bien, le même phénomène que celui qui s'est produit au Canada, s'est répété en Alsace-Lorraine, et c'est l'honorable M. Ribot qui l'a remis en lumière.

Les prêtres catholiques, demeurés, par force, après l'annexion de 1871, après le départ — également comme au Canada — des fonctionnaires et de la plupart des annexés ayant une certaine indépendance (environ 200,000 optants pour la France), ces prêtres, disons-nous, ont vu se grouper autour d'eux les citoyens demeurés fidèles au souvenir du « vieux pays », qu'est aussi pour eux la France, et c'est pour ce motif que M. Combes est deux fois coupable d'avoir couvert l'acte d'expulsion de l'abbé patriote qu'a toujours été M. Delsor, et d'avoir cherché

à entraîner — malheureusement avec succès — sa majorité habituelle, dans cette journée de deuil que restera, pour la France, cette date néfaste du 22 janvier 1904.

(Réveil français, 28 janvier 1904.) MONTDEVERGUES.

## VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

### CHAPITRE CINQUIÈME

(Suite.)

Pendant que nous y étions à dîner, il se présenta quelques Acadiens de la Baie Sainte-Marie où nous allions. Ils venaient offrir leurs services pour nous y conduire. Ce fut presque une jouissance de rencontrer quelqu'un qui parlât le français. Nous n'avions pas eu cet avantage depuis le départ d'Halifax. La joie qu'ils témoignèrent de voir des membres de leur clergé nous fut vraiment sensible. Comme ils n'étaient venus à Digby que pour leurs affaires particulières, ils n'étaient pas pourvus de voitures propres à nous transporter chez eux, et il faut avouer que ni la pluie qui tombait encore, ni l'heure avancée où nous nous trouvions n'encourageait à faire route, ce soir-là. Néanmoins l'un d'eux se trouvant avoir une chaise ou cabriolet, M. Boucherville demanda à partir immédiatement et l'obtint, à condition d'envoyer le lendemain, de bonne heure, des chaises pour l'évêque et pour son chapelain, et une autre voiture pour le reste du bagage, dont une partie partait, le soir même, par occasion.

1<sup>er</sup> août. La soirée n'étant troublée par aucune visite, excepté celle du ministre anglican de la ville, parson Wich, le plus ancien gradué de l'université de Windsor et âgé d'environ 28 ans, M. Gauvreau en profita pour dormir, et l'évêque pour écrire quelques lettres au Canada. C'était un devoir qu'il s'était imposé et qu'il avait déjà rempli plusieurs fois depuis son départ, de donner de ses nouvelles pour la satisfaction de quelques amis et pour l'encouragement de bonnes âmes qui voulaient bien, pendant son absence, élever leurs voix et leurs mains vers le ciel pour lui obtenir un heureux voyage. Or nul

endroit ne l'invitait davantage à écrire que celui où il se trouvait, puisqu'il y a un bureau de poste et qu'un paquebot en part régulièrement tous les jeudis soir, ou tous les vendredis matin, pour porter une malle de là à Saint-Jean de New-Brunswick.

2 août. Les voitures de la Baie Sainte-Marie n'arrivèrent, le lendemain, qu'après déjeuner, c'est-à-dire beaucoup plus tard qu'elles étaient attendues. L'évêque monta de suite dans celle de Bénoni Melançon, dont le frère Joseph avait emmené M. Boucherville, le soir précédent, et l'avait édifié par la manière dont il lui avait parlé de la religion comparée avec les sectes qui la combattent. Sous ce rapport, l'évêque n'eut pas moins à se louer de Bénoni. Ces Melançon et un petit nombre d'autres catholiques ne sont qu'à quelques milles de Digby, c'est-à-dire entièrement séparés des autres catholiques de la Baie Sainte-Marie, chez lesquels on n'arrive qu'à plus de vingt milles au delà. Aussi ont-ils plus d'occasions de voir et d'apprécier les extravagances des sectaires qui les environnent, entre lesquels les New-Lights sont les plus remarquables.

C'est lorsque l'on approche de la demeure de ces premiers catholiques, que la Baie Sainte-Marie commence à se montrer. Elle est parallèle à la Baie de Fundy et séparée d'elle par une langue de terre d'environ quinze milles, à l'extrémité de laquelle sont deux isles placées dans la même direction que la langue de terre. . . . L'une s'appelle Long-Island ; elle est séparée de la langue de terre par un bras de mer nommé *le petit passage*. *Le grand passage* sépare cette première isle de la seconde plus petite, plus au large, et nommée Briars-Island. Au bout de celle-ci et vers la mer, est une batture si mauvaise, si ennemie des navigateurs, qu'ils l'ont nommée *la barre enragée*. La Baie Sainte-Marie, comprise entre cette langue de terre et ces deux isles d'un côté, et la grande terre de la Nouvelle-Ecosse de l'autre, peut avoir 60 milles ou 20 lieues de profondeur sur 4 lieues de large à son entrée. La langue de terre et la longue isle sont habitées, du moins en partie. Tout l'autre côté de la baie est garni de maisons et de terres défrichées. Le pays est, en général, uni, beau et assez fertile, mais avec un désavantage considérable, celui de n'avoir pas un bon havre dans toute la baie. Par là, les vaisseaux de plus de 20 à 25 tonneaux

en sont exclus, et il ne reste aux colons d'autres moyens de faire la pêche que leurs *boats* ou petites chaloupes ouvertes, trop faibles pour tenir la mer, si peu qu'il vente. Ajoutez à cela que le poisson est beaucoup plus rare à cette extrémité de la Nouvelle-Ecosse que sur les autres côtes de la même province. Il ne reste donc aux habitants que leurs terres pour ressource. Les Anglais tirent des leurs tout le parti possible en foin, en grains, en pâturages. Ils font du beurre dans le printemps et l'automne; l'été est pour le fromage, dont chaque famille fait au moins assez pour sa provision. Ce cultivateur anglais est habillé proprement, élégamment logé; tandis que l'Acadien, son voisin vit pauvrement dans une méchante maison, souvent malpropre et négligée ainsi que sa femme et ses enfants, manque de vivres, n'a presque point d'animaux, peu de foin, encore moins de grain sur une terre de même qualité et de même étendue que l'autre, et croit l'avoir beaucoup améliorée, lorsqu'il en a couvert une partie avec du varech et du goémon, qui la fertilise une année et la brûle ensuite.

(A suivre.)

### Bibliographie

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (6<sup>e</sup> année). Paraît tous les mois. — Abonnement: 12 fr. par an. DIRECTEUR, Mgr E. MÉRIC, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison de février :

Les nouvelles radiations et le spiritisme. (Mgr E. Méric.) — Une table demandant une messe. (E. Le Normant des Varannes.) — Le démonisme (*suite*). — Les anges et les béatitudes (*suite et fin*). (A. Van Mons.) — De la suggestibilité considérée comme une faculté. (Dr Prosper Van Velsen.) — Les radiations humaines (*suite*). (Dr Dupouy.) — Tribune de nos lecteurs. (Abbé Louis.) — Variétés.

Dans notre avant-dernière livraison (13 février), nous avons publié un intéressant compte rendu de la célébration de la fête de Noël à la Rivière-Pentecôte (Côte Nord). Cet article était extrait de l'*Echo du Labrador*, petit journal mensuel publié à la Rivière-Pentecôte, et nous ne nous expliquons pas comment on a omis d'en faire mention.